

Protocole opérationnel de diagnostic parcellaire



Pour faciliter l'intégration de la lutte contre les phénomènes de ruissellements érosifs dans les programmes de restauration de bassin versant, la CATER Calvados Orne Manche propose aux maîtres d'ouvrage la mise en œuvre d'une démarche opérationnelle en 3 phases. Cette fiche récapitule la deuxième phase. Cette dernière consiste à diagnostiquer les parcelles sur le terrain grâce à la collecte et l'analyse de différents paramètres pour noter la vulnérabilité de la parcelle à l'érosion. C'est une étape nécessaire pour établir un programme d'actions concret et opérationnel à grande échelle d'aménagements d'hydraulique douce.



Comment faire ?

La méthode proposée se veut simple et facile à mettre en œuvre par le personnel technique d'une collectivité locale (Syndicat mixte ou EPCI à fiscalité propre).

La définition de la zone d'étude est réalisée sur la base de la pré-identification des zones contributives (notes les plus élevées) et/ou en fonction des enjeux du territoire (ex. : aire d'alimentation de captage, mesures en rivière).

La collecte des données se fait à l'échelle parcellaire (échelle adaptée pour proposer des mesures de gestion opérationnelle à l'exploitant). Les éléments du bocage sont identifiés par le complexe bocager aval : élément qui marque la limite inférieure de la parcelle. C'est l'élément le plus adapté pour évaluer la vulnérabilité de la parcelle au risque de transfert d'un phénomène de ruissellement érosif vers l'espace situé en position inférieure (parcelle, route ou cours d'eau). Les haies en tant que telles peuvent être relevées en parallèle du diagnostic, par orthophotographie, et enrichies par le diagnostic de terrain (les haies sont-elles toujours là ? Y a-t-il présence/absence d'un talus ? ...)

Les paramètres à collecter sont organisés en 3 groupes :

- La pédologie influence la **vulnérabilité à l'érosion** : texture du sol, profondeur du sol, traces d'érosion, faciès du sol, sens de travail du sol.
- La caractérisation du **complexe bocager aval** : cohérence du complexe bocager aval, orientation par rapport à la pente, présence d'un talus, hauteur talus, présence d'un fossé amont, densité, continuité.

- La caractérisation de **la parcelle et de son environnement** proche : occupation du sol, position dans le versant, nature de la parcelle « aval », pente (%), longueur de pente, présence d'une bande enherbée, position de l'accès au champ, position de la voirie, présence d'un fossé avec la voirie.

La préparation de la campagne de terrain :

- Données cartographiques nécessaires : Fond de carte au 25000ème (SCAN25-IGN) ; Réseau hydrographique, routes et chemins (BD Topo - IGN) ; Parcelles vectorisées (ou scannées), localisants (BD Parcellaire-IGN, ou communes et communautés de communes concernées) ; Photos aériennes les plus récentes (BD Ortho-IGN, campagnes départementales ou régionales) ; Îlots PAC (RPGA-ASP ou AESN) ; Carte géologique (BRGM) ;
- Vectorisation des parcelles culturales ;
- Numérisation des haies existantes ;
- Organisation des données attributaires ;
- Création de la carte de terrain.

Le relevé de terrain est réalisé de préférence entre février et fin avril afin de ne pas être gêné par les cultures (lecture de la micro-topographie) et de ne pas les abîmer (mesure de pente notamment).

L'analyse des paramètres, la notation des parcelles et la production des cartes sont réalisées au bureau avec le tableur fourni.

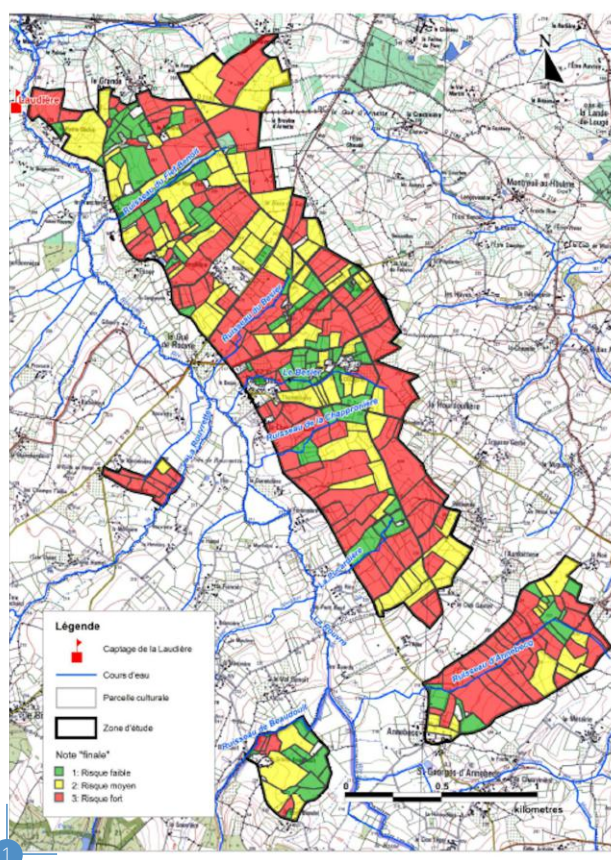




Résultat obtenu

Le processus de notation aboutit pour chaque parcelle à son classement dans l'un des trois niveaux de vulnérabilité, permettant de produire une carte telle que ci-dessous **fig.1** :

- **Note finale 1** : La parcelle est considérée comme non génératrice de ruissellement ou parcelle ruisselante mais dont les écoulements sont retenus par les éléments structurants du paysage ;
- **Note finale 2** : Les parcelles sont ruisselantes et l'érosion se produit malgré la présence d'éléments structurants ou les parcelles produisent des ruissellements modérés et les éléments structurants sont de qualité moyenne ;
- **Note finale 3** : Le risque qu'un ruissellement atteigne le cours d'eau est important.



En fonction de la note, une priorité d'intervention pourra être définie et les différents paramètres relevés permettront de déterminer la nature des mesures de gestion à proposer.

Pistes de propositions travaux :

- Création de haie sur talus sur les parcelles sensibles à l'érosion, en rupture de pente et en fond de vallée à l'exception des bord de cours d'eau : c'est la gestion à privilégier pour limiter l'érosion ;
- Plantation de haie plate accompagnée d'un fossé borgne et d'une bande enherbée en amont ;
- Plantation d'une haie à plat très dense sur les parcelles en bord de cours d'eau : création de frein hydraulique ;
- Confortement du talus discontinu ;
- Regarnissage de haie pour les parcelles ayant une haie peu dense ;
- Création de bande enherbée pour favoriser l'infiltration et la sédimentation en bord de cours d'eau ou de fossés ;
- Déplacement d'entrée de champ quand celle-ci est en aval de la parcelle ou en position médiane, selon l'orientation de la pente.

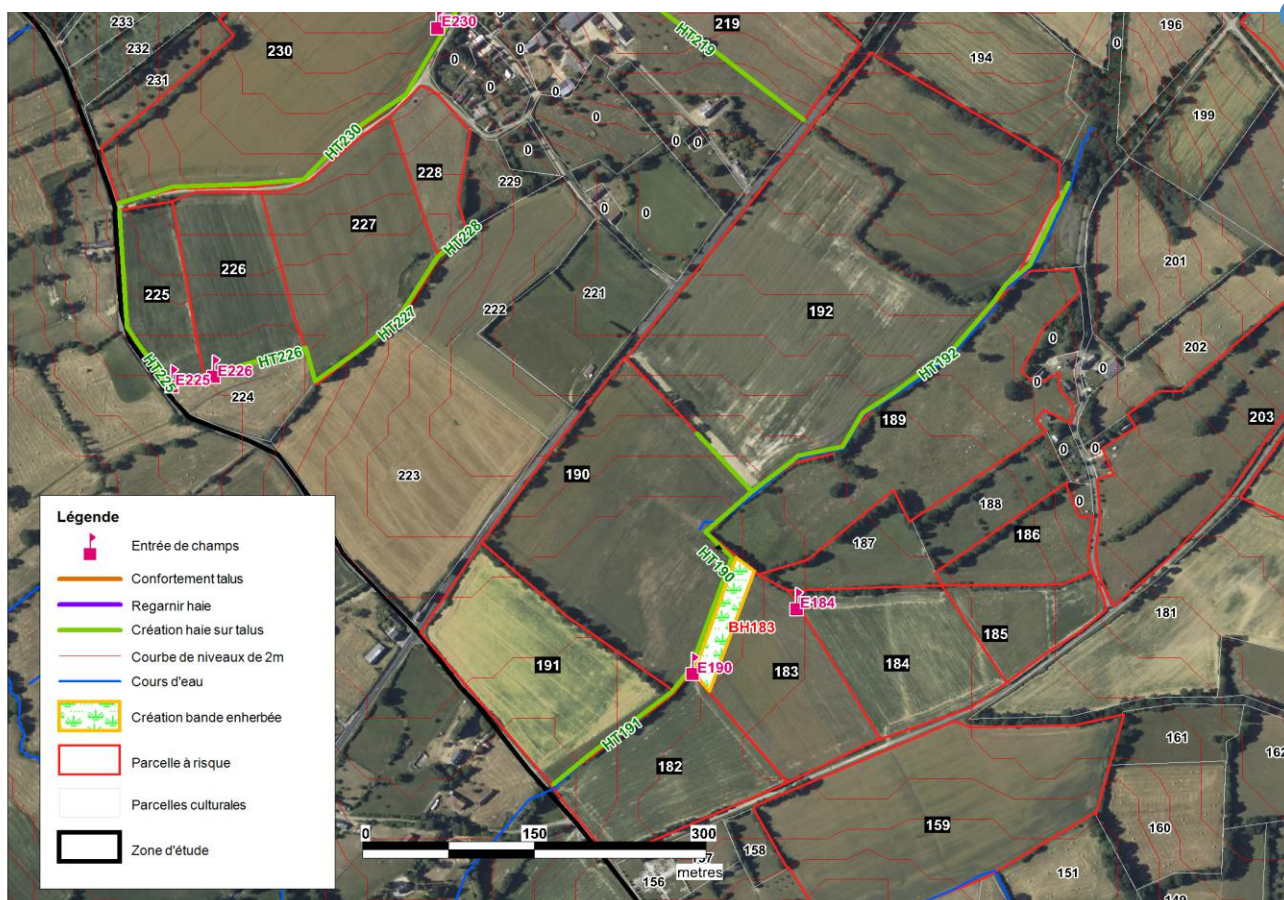
La méthode propose plusieurs requêtes pour vous aider à définir votre programme d'actions, notamment des : requêtes pour définir les parcelles à aménager, requêtes pour définir les aménagements, requêtes de priorisation parmi les parcelles à aménager.

La carte ci-contre **fig.2** illustre une proposition de programme de travaux faisant suite à un diagnostic.





2



Annexes disponibles pour cette fiche

La méthodologie complète est disponible dans le document **Protocole opérationnel de diagnostic parcellaire** en téléchargement sur notre site. Elle est accompagnée d'un tableur incluant un modèle de fiche terrain et des onglets de saisie et de traitement des données.

Télécharger sur guidebocage.cater-com.fr



